COMMUNE
DE
BOURG-BLANC

FINISTÈRE

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 029-212900153-20261014-DEL2CM12102026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 12 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURG-BLANC, dûment convoqué le deux octobre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Stéphane BERGOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS les conseillers municipaux suivants :

M. BERGOT Stéphane	Mme MARHADOUR Valérie
M. HABASQUE Claude	M. MAUGUEN David
Mme MITH Marie-Françoise	Mme LE GALL Christelle
M. LE GOFF Yves	Mme LACHEVRE Gwenaëlle
Mme PAGE Evelyne	M. GOGÉ Renaud
Mme FAGON Maryvonne	M. PALLIER Jérôme
M. JAOUEN François	M. CUEFF Tanguy
Mme TRÉBAOL Solange	Mme DÉNIEL Anna
M. SALAUN Jean-Luc	Mme ROHEL Marianne
Mme MEHALLEL Laurence	
M. TROADEC Thierry	
Mme LANNUZEL Marie-Louise	
Mme JAUD Christiane	
M. MARCHADOUR Hervé	

ABSENTS : M. BOUCHER Vincent, M. COATEVAL Bruno, M. FALC'HUN David, Mme CABON Marilyne.

PROCURATIONS :

- M. BOUCHER Vincent donne procuration à Mme PAGE Evelyne.
- M. COATEVAL Bruno donne procuration à M. LE GOFF Yves.
- M. FALC'HUN David donne procuration à M. PALLIER Jérôme.
- Mme CABON Marilyne donne procuration à Mme DENIEL Anna.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

CONVENTION INTERCOMMUNALE DE PARTENARIAT 2026-2029 POUR LES ACTIONS « LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS LA P'TITE PAUSE » et « SEMAINE PETITE ENFANCE » - DELIBERATION N° 2

Marie-Françoise MITH, Adjointe au Maire, explique que sept communes du Pays des Abers (Plabennec, Bourg-Blanc, Le Drennec, Coat-Méal, Plouvien, Loc-Brévalaire et Kersaint-Plabennec) intègrent depuis de nombreuses années un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), porté administrativement par la Commune de Plabennec, financé par les contributions des communes et la CAF.

Cet organisme vient de labelliser le LAEP, permettant d'étendre les créneaux d'ouverture et une réduction des contributions, conséquence de subventions complémentaires.

La gestion des actions La *P'tite Pause* et la *Semaine de la Petite Enfance* est confiée à la Commune de Plabennec. Le siège du LAEP « La Petite Pause » est établi à la Maison de l'Enfance de Plabennec.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 029-212900153-20261014-DEL2CM12102026-DE

Un LAEP (Lieu d'Accueil Enfants-Parents) est un espace d'accueil, de jeu et d'échange pour les jeunes enfants et leurs parents (ou adultes référents).
Public concerné : enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un parent, d'un grand-parent ou d'un adulte tuteur.
Accès : gratuit, anonyme, sans inscription préalable et sur la base du volontariat.
Fonctionnement :
- Lieu aménagé pour le jeu libre et la découverte sous la responsabilité du parent.
- Présence constante de professionnels de l'enfance ou de la parentalité (accueillants), garants des règles du lieu.
Objectifs principaux :
- *Pour l'enfant* : favoriser la socialisation avant la crèche ou l'école, développer son autonomie et partager des moments de jeu.
- *Pour le parent* : rompre l'isolement, échanger avec d'autres parents ou des professionnels, et observer son enfant dans un autre cadre.

Et plus spécifiquement pour les semaines Petite Enfance :
- La découverte de l'art dès le plus jeune âge pour favoriser l'éveil et l'épanouissement du tout petit.

Après déduction des subventions possibles, les restes à charge des fonctionnements du LAEP sont répartis entre les communes au prorata des 2 critères suivants :
- 1/2 basé sur la population Insee au 1er janvier 2023,
- 1/2 basé sur le nombre d'enfants de moins de 3 ans (2023 à 2025).

La clé de répartition est la suivante :

Clé de répartition

	Population muncipale 2023		Population 0 -3 ans 2023-2025		Moyenne
Communes	Nombre	%	Nombre	%	%
Plabennec	8686	41,29	222	38,54	39,91
Bourg-Blanc	3573	16,98	89	15,45	16,22
Le Drennec	1896	9,01	52	9,03	9,02
Coat Méal	1133	5,39	41	7,12	6,25
Plouvien	3968	18,86	117	20,31	19,59
Loc-Brévalaire	210	1,00	1	0,17	0,59
Kersaint-Plabennec	1571	7,47	54	9,38	8,42
	21037	100,00	576	100,00	100,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- décide de renouveler la convention portant organisation du Lieu d'Accueil Enfants-Parents « La P'tite Pause » et Semaine de la Petite Enfance sur la période du 01/01/2026 au 31/12/2029 ;
- autorise le Maire à signer la convention ainsi que les pièces nécessaires à sa passation.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an sus-dits.
BOURG-BLANC, le 13 octobre 2026

Le Maire,
Stéphane BERGOT

MAIRIE DE BOURG-BLANC 29 (FINISTÈRE)

Le Maire de BOURG-BLANC :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié ce jour sur le site internet de la commune,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.